

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

77X21

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2021

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention est de 70% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes d'aides financières du Département pour la réalisation des projets mentionnés ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée
Travaux – Toilette de la Maternelle de la Voilerie	80 000€	56 000€
Menuiseries extérieures et porte coupe-feu sur divers bâtiments	80 000€	56 000€
Création d'une salle d'activité à l'école Castel Hélène	100 000€	70 000€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations,
- SOLLICITE les aides du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI